



L'union dans l'action

Procès-verbal
de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
tenue le 7 octobre 2020,
en visioconférence
et en confinement

Comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente
Bertrand Guibord, secrétaire général
Ramatoulaye Diallo, trésorière
Chantal Ide, vice-présidente

Conseil syndical

Carole Yerochewski, immigrat. et relat. interculturelles
Sophia Alvarez, environnement et dévelop. durable
Jonathan Grenier, jeunes
Chantal Morin, condition féminine
Madeleine Ferland, éducation

Dominique Daigneault et Bertrand Guibord agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière, pour les travailleuses et travailleurs décédés de la COVID-19 et une pensée particulière pour Joyce Echaquan, victime de racisme.

1. MOT D'OUVERTURE DE LA PRÉSIDENTE

Bonsoir tout le monde,

On a introduit dans la minute de silence Joyce Echaquan, cette femme atikamekw qui est décédée des suites du racisme. Joyce Echaquan, c'est cette femme qui a succombé à l'hôpital de Joliette. Une mort dont on n'aurait pas entendu parler si cette femme ne s'était pas filmée. Pourtant, ce n'était pas la première fois que des personnes autochtones vivaient du racisme dans cet hôpital. Les témoignages sortaient les uns après les autres après le dévoilement de cette mort tragique. Les Autochtones se font accompagner pour aller à l'hôpital parce qu'ils ont peur d'être victimes de profilage, de préjugés, de discrimination, etc. Tout ça un an après le rapport de la Commission Viens, commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics du Québec. Un an plus tard, aucune des 142 recommandations n'a été appliquée. Le 29 septembre, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a sorti un plan d'action sur le racisme et la discrimination parce que c'est ça que ça prend. Que l'on prenne des actions pour changer les choses maintenant.

Aujourd'hui, c'est la Journée mondiale pour le travail décent, que l'on souligne chaque année de différentes manières. Cette année, on a publié un article sur notre page Facebook. Selon l'Organisation internationale du travail :

<http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

« *Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.* » En d'autres mots, toutes des choses pour lesquelles le CCMM–CSN se bat. En pandémie, on se rend compte de l'importance de nos luttes, quand on pense aux travailleuses essentielles, aux sans-papiers, aux travailleurs agricoles venus d'ailleurs pour nous nourrir. Bien sûr, il y a des situations pires ailleurs (les *Pepenadores* au Mexique, par exemple), mais ici aussi, il y a des situations totalement aberrantes, comme la situation des travailleurs migrants dans les agences de placement peu ou pas réglementées. Pression, harcèlement, cadences infernales, mauvais salaires, pas ou peu de protection en cas d'accidents de travail, pas de formation, exploitation de demandeurs d'asile, aucune garantie d'emploi, pas de permanence, ces travailleuses et travailleurs sont soumis au bon vouloir de l'employeur. Beaucoup craignent de protester par peur de perdre leur maigre revenu.

Aux prises avec une pénurie criante de personnel en pleine pandémie, le réseau de la santé s'est tourné vers des agences de placement qui n'avaient jamais satisfait les critères de sélection des contrats publics auparavant. *La Presse* a enquêté sur ces nouveaux acteurs sur lesquels une manne de centaines de milliers de dollars est soudainement tombée. Dans le lot : une agence qui vante les profits réalisés par ses *hustlers*; d'autres qui recrutent des travailleurs vulnérables, parfois sans-papiers.

La Presse a récolté des témoignages de demandeurs d'asile et de travailleurs sans-papiers qui affirment que leurs droits n'ont pas été respectés alors qu'ils travaillaient pour des agences de placement de personnel.

Des récits, qui, par ailleurs, jettent un doute sur la faisabilité de l'engagement du gouvernement de François Legault de mettre fin à la mobilité du personnel dans le réseau de la santé.

En pleine pandémie au printemps dernier, l'agence qui embauchait David* à titre de préposé à l'entretien lui donnait rendez-vous tous les matins à une sortie de métro. Ils étaient 5 ou 6, parfois 7 sans-papiers ou demandeurs d'asile à bord. Direction : un CHSLD – rarement le même – ou même un hôpital public. Il dit avoir entre autres travaillé au CHSLD Bayview, à Pointe-Claire, au CHSLD du Bonheur, à Laval, et à l'hôpital Santa Cabrini, à Montréal.

David raconte avoir été payé un taux horaire de 13,50 \$ en argent comptant. Le sans-papiers d'origine ivoirienne – qui s'est confié sous le sceau de la confidentialité en raison de son avenir incertain au pays – s'est souvent retrouvé en zone rouge, sans formation adéquate.

Souvent, ce sont des préposés qui venaient nous dire : *“Si tu peux, ne rentre pas dans cette chambre sans équipement. On ne te l’a pas dit, mais c’est une chambre COVID.”*
Il a aussi fait le travail d’aide de service quand le personnel était trop débordé.

Qu’est-ce qui a eu 50 ans ces jours-ci ? La crise d’Octobre 70

À la fin août, il y a eu la sortie du film *Les Rose* de Félix Rose auquel le conseil central a participé financièrement. Il ne faut pas oublier que les revendications du FLQ s’inscrivaient dans une lutte de classe, une lutte pour l’autonomie de la classe ouvrière avec une volonté révolutionnaire. Le FLQ s’inscrivait aussi dans une mouvance internationale de libération des peuples. Une lutte de classe au-delà d’une lutte linguistique (écarts importants entre francos et anglos). Conditions de travail déplorables des ouvriers.

Dans les revendications du FLQ : la réembauche des 400 « gars de Lapalme »

Dans le manifeste : l’indépendance, lien entre la pauvreté et l’exploitation par les riches (les capitalistes anglo-saxons)

Appel aux travailleurs à entrer dans la lutte : *« Travailleurs du Québec, commencez dès aujourd’hui à reprendre ce qui vous appartient; prenez vous-mêmes ce qui est à vous. Vous seuls connaissez vos usines, vos machines, vos hôtels, vos universités, vos syndicats; n’attendez pas d’organisation miracle. »* (tiré du manifeste) Il faut souligner qu’à l’époque, une frange importante de la société québécoise appuyait les revendications du FLQ et que ce sont les gestes de violence qui les ont fait débarquer.

Le gouvernement a aussi posé des gestes d’une grande violence : la mise en vigueur de la Loi sur les mesures de guerre, décrétée par Ottawa le 16 octobre 1970, a conduit à l’emprisonnement, sans mandat d’arrestation ni accusations, 497 personnes. Des milliers de descentes de police sont effectuées, parfois avec la collaboration de l’armée. Des soldats en armes patrouillent dans les rues des beaux quartiers, au nom d’une « insurrection appréhendée » qui se révélera, à l’épreuve des faits, n’être qu’un pétard mouillé. Ils sont 12 000, en uniformes, à avoir été mobilisés.

Il était tout naturel que Chartrand soit parmi les militants arrêtés en vertu des mesures de guerre, même s’il n’avait jamais adhéré au FLQ. En août 1970, Chartrand avait affirmé au sujet de l’organisation : « Jamais on ne me fera cracher sur les gars qui posent des bombes. Ils ont le droit de ne pas être contents, ces gens-là. Le système capitaliste est fondé sur la violence et il engendre nécessairement la violence. »

Suite aux événements d’Octobre, Chartrand et quatre autres militants qui n’ont rien à voir avec le FLQ seront accusés de « conspiration séditeuse ». Ils utiliseront courageusement le procès pour dénoncer le système de justice en général dans ce qui est maintenant connu sous le nom du « Procès des cinq ».

Prétexte pour casser les mouvements revendicateurs. On vous encourage à aller voir le film de Félix Rose. Il y aurait encore beaucoup à dire. On va voir comment on va poursuivre cette réflexion sur cette époque qui a marqué l’histoire du Québec et aussi, celle du conseil central.

En terminant, le 5 octobre, c'était la Journée nationale des enseignantes et des enseignants : J'en profite pour souligner le travail extraordinaire et essentiel que vous faites dans des conditions particulièrement difficiles ces temps-ci. Enseignement virtuel ou en présence...

2. APPEL DES ÉLU-ES

Bertrand Guibord fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical. (Voir p.1)

3. PRÉSENCE DES DELEGUE-ES DU NUNAVIK ET DE LA BAIE-JAMES

Bertrand souligne que personne du Nunavik ou de la Baie-James n'est avec nous ce soir.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé

1. Mot d'ouverture de la présidente
2. Appel des élu-es
3. Présence des délégué-es du Nunavik et de la Baie-James
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2020
6. Admission des visiteuses et des visiteurs
7. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués
8. Affiliation des nouveaux syndicats
9. Conflits et mobilisations
 - Librairie Raffin
10. Environnement – Feuille de route pour un Québec ZÉN
11. Semaine de la santé-sécurité au travail – 18 au 24 octobre 2020
12. États financiers
13. Avis d'élections
 - Délégation du conseil central au conseil confédéral de la CSN
 - Comité de mobilisation
 - i. Fédération des professionnelles
 - ii. Fédération du commerce
 - iii. Fédération nationale des communications et de la culture
 - *Conseil syndical*
14. Divers
 - Sortie de crise
 - *Actions de la Table des groupes de femmes de Montréal*

**Il est proposé par Sophia Alvarez
appuyé par Arianne Carmel-Pelosse**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que modifié. Les points ajoutés apparaissent en italique.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 SEPTEMBRE 2020

**Il est proposé par Daniel Leduc
appuyé par Jocelyn Bouchard**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2020, tel que modifié. Nous corrigeons l'acronyme du syndicat au point 7 pour « ACEDM ».

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

**Il est proposé par Jonathan Grenier
appuyé par Arianne Carmel-Pelosse**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Chantal Ide, responsable du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

**Il est proposé par Chantal Ide
Appuyé par Jonathan Grenier**

Que l'on accrédite les délégué-es suivants :

Stt de Villa-Maria/Union of Villa-Maria Workers - CSN	Camille Boyer AGO William Eachus AGS
S des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal – CSN	Francis Dupuis-Déri AGO
STT de Québec solidaire - CSN	Catherine Desjardins AGO Samuel Pignedoli AGS
STT en loisirs de la Ville de Laval - CSN	Corine Gagnon-Tremblay AGO Shaquir Bourjolly AGO
STT des RSG de Montréal et Laval - CSN	Natali Montelparé AGO
S des responsables des services éducatifs à l'enfance Ahuntsic-Villeray-Petite Patrie – CSN	Julie Roch AGO

ADOPTÉ

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des syndicats à affilier.

Il est proposé par Arianne Carmel-Pelosse

Appuyé par François Sévigny

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine les syndicats suivants :

- ✓ Les 7 travailleuses et travailleurs d'un stationnement situé à Montréal (Stationnement supérieur Ltée) ont choisi de se joindre à la CSN afin d'améliorer leurs conditions de travail et leur santé et sécurité. Cette nouvelle section du Syndicat est affiliée à la Fédération du commerce, au Conseil central du Montréal métropolitain et bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).
- ✓ Les salarié-es de la succursale de Montréal, de Mountain Equipment Co-op reconnaissant de moins en moins le sens et la vision d'une coopérative au sein de leur milieu de travail et dans le modèle de gestion, ont choisi de se donner un rapport de force face à l'employeur pour mieux faire valoir leurs droits. Ces travailleuses et travailleurs, porteurs de valeurs de solidarité, de respect et d'autonomie, ont ainsi choisi de joindre les rangs de la CSN. Cette nouvelle section du syndicat du commerce (STTC) est affiliée à la Fédération du commerce, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ADOPTÉ

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Librairie Raffin

Bertrand Guibord présente la porte-parole du Syndicat des employé-es de la Librairie Raffin, Plaza Saint-Hubert, Frédérique Saint-Julien Desrochers. Elle s'adresse à l'assemblée pour les informer sur l'impasse de la négociation qui les a menés jusqu'à la grève.

La convention collective est échue depuis plus d'un an et demi. Une séance de négociation a eu lieu dimanche, mais l'employeur n'a pas voulu faire de compromis, si bien que le syndicat a quitté la table et a déclenché la grève.

L'enjeu majeur des négociations est le salaire, mais la question de la reconnaissance professionnelle des libraires est aussi au cœur du litige.

Mikaël Hébert propose aux délégué-es d'utiliser les réseaux sociaux pour signifier leur appui au syndicat : aller aimer la page du syndicat, partager les publications, contacter l'employeur pour dénoncer la situation, par courriel ou par téléphone.

**Il est proposé par Chantal Morin
Appuyé par Sophie Leclair**

Que le conseil central invite ses syndicats à appuyer les employé-es de la Librairie Raffin dans leur lutte pour le renouvellement de leur convention collective.

ADOPTÉ

10. ENVIRONNEMENT – FEUILLE DE ROUTE POUR UN QUÉBEC ZÉN

Sophia Alvarez, responsable du comité environnement et développement durable, présente la situation actuelle et aborde les sujets suivants :

- les capacités de la planète
- l'augmentation des inégalités sociales
- l'écoanxiété
- les feux de forêts en Australie et en Californie
- le plan des GES, où en sommes-nous ?

Dominique Daigneault présente la feuille de route du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) et rappelle les actions prises dans le contexte de la campagne entourant la manifestation du 27 septembre 2019.

Angelo Vendetti fait part à l'assemblée de quelques actions réalisées par certains syndicats.

Proposition

Attendu le consensus scientifique à l'effet que l'on doit limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle afin d'éviter un emballement climatique encore plus grand;

attendu la participation active du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et de la CSN dans les travaux d'actualisation de la Feuille de route Pour un Québec ZÉN orchestrés par le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ);

attendu le suivi des travaux fait avec le comité environnement et développement durable sur la Feuille de route;

attendu les actions des syndicats réalisées dans le cadre de la campagne de la CSN appuyant les mobilisations autour de la grande manifestation du 27 septembre 2019;

attendu la situation d'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et la nécessité d'agir collectivement et rapidement en impliquant l'ensemble de la société civile.

**Il est proposé par Francis Dupuis-Déri
Appuyé par Mathieu Lafontaine**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN poursuive activement ses travaux au FCTÉ visant l'adoption de la nouvelle version de la Feuille de route Pour un Québec ZÉN lors des assemblées générales prévues les 17 et 23 octobre 2020;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN relance les syndicats qui avaient amorcé des travaux et diverses actions dans le cadre de la campagne de la CSN appuyant les mobilisations du 27 septembre 2019 afin de faire un suivi des dites actions;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés à inscrire les enjeux environnementaux dans leurs plans de travail;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN mobilise ses syndicats affiliés afin que leurs membres participent aux diverses actions sur les enjeux environnementaux qui se tiendront au courant de l'année, plus particulièrement celles sur l'urgence climatique et la transition juste;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accompagne ses syndicats affiliés dans les travaux et les actions qu'ils mènent sur les enjeux environnementaux;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN fasse connaître les diverses initiatives prises par ses membres en cette matière, notamment la revendication suivante, qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement des conventions collectives du secteur public et qui vise à *obtenir l'engagement du gouvernement du Québec de revendiquer auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) qu'elle procède au désinvestissement progressif, ordonné et cohérent, des énergies fossiles dans le RREGOP.*

ADOPTE

11. SEMAINE DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL – 18 AU 24 OCTOBRE 2020

Chantal Ide présente la campagne de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail.

Depuis le début de la pandémie, nous avons constaté dans de trop nombreux milieux de travail l'absence de directives claires, le manque d'équipements de protection individuels, le manque de formation et le manque de mesures de prévention.

Les syndicats doivent se battre pour faire mettre en place des mesures de prévention pour leurs membres, mais aussi pour protéger la population du Québec. Il va sans dire que dans les milieux non syndiqués, la situation est encore plus grave.

Cette année, la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail est forcément teintée par la pandémie. En matière de santé-sécurité, il est de notre devoir d'appliquer le principe de précaution.

La semaine est aussi marquée par l'attente dans laquelle nous sommes de la réforme de la LSST et de la LATMP espérée depuis de trop nombreuses années. La CSN a mis quatre revendications phares de l'avant :

- 1- Des mécanismes de prévention pour tous les milieux de travail
- 2- Le maintien dans son intégralité du programme de maternité sans danger
- 3- Une mise à jour complète des maladies professionnelles
- 4- Une déjudiciarisation du régime d'indemnisation

Quand on sait que 75 % des travailleuses et travailleurs ne sont protégés par aucun mécanisme de prévention et qu'une grande majorité sont des femmes... et que notre réseau public de santé et de service sociaux en fait partie... on ne peut que s'indigner. Les employeurs trouvent que le programme de maternité sans danger coûte trop cher et voudraient qu'il devienne plutôt un programme social, le programme serait alors financé à moitié par les travailleuses et travailleurs. C'est honteux, surtout quand on sait que c'est la responsabilité des employeurs de mettre en place les mesures nécessaires pour protéger les employé-es.

La liste des maladies professionnelles n'a pas été mise à jour depuis sa création, en 1985. Ce qui signifie que si une personne subit une maladie qui n'est pas sur la liste, c'est à elle qu'incombe l'obligation de démontrer que la maladie est liée au travail. Vous vous en doutez, l'employeur va contester ça le plus possible. Imaginez, s'il s'agit d'une maladie à caractère psychologique ! Car il n'y a aucune maladie à caractère psychologique sur la liste ! Et, nous en avons déjà parlé, avec le confinement, l'école à la maison et le télétravail, plusieurs travailleurs et travailleuses ont vécu une augmentation de stress. Sans oublier le stress accru des travailleuses et travailleurs essentiels qui ont dû se rendre sur leurs lieux de travail avec tous les risques que ça implique, y compris celui de contaminer bien involontairement leurs proches.

Nous revendiquons aussi la déjudiciarisation du régime d'indemnisation. On sait qu'aujourd'hui, plus de 70 % des contestations au bureau d'évaluation médicale (BEM) proviennent des employeurs. Ceux-ci contestent dans l'espoir de réduire leurs coûts, entraînant les travailleuses et travailleurs dans un dédale administratif, ce qui prolonge les délais et augmente inutilement le stress des accidenté-es. Il est temps que ça cesse !

PROPOSITION SUR LA SEMAINE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL 2020

Considérant que la crise sanitaire qui sévit actuellement a mis au grand jour les nombreuses lacunes de la LSST¹ et de la LATMP²;

Considérant que nous attendons toujours le dépôt du projet de réforme de la loi;

Considérant que la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail aura lieu du 18 au 24 octobre 2020;

Considérant que la CSN a mis de l'avant des revendications concrètes pour améliorer le sort des travailleuses et travailleurs;

Considérant que le CCMM–CSN accorde une grande importance à la prévention et à la formation en matière de santé-sécurité du travail.

**Il est proposé par Jocelyn Bouchard
Appuyé par Natali Montelparé**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à participer au webinaire sur la santé-sécurité du 20 octobre 2020;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à partager le plus largement possible le matériel et les informations relatives à la semaine SST 2020;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie ses syndicats affiliés pour organiser des événements et actions dans leurs lieux de travail en toute conformité avec les mesures sanitaires en vigueur;

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres et ses syndicats affiliés à participer en grand nombre à la formation « initiation à la santé sécurité du travail »;

ADOPTE

Chantal annonce qu'il y aura une visioconférence sur Zoom le 20 octobre en soirée. Elle invite les délégué-es à y participer en grand nombre.

¹ LSST : Loi sur la santé et la sécurité du travail

² LATMP : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

12. ÉTATS FINANCIERS

Alain-Guy Côté du comité de surveillance des finances du CCMM–CSN fait la lecture du rapport et de la recommandation du comité.

Proposition

Attendu la situation actuelle due à la pandémie de la COVID-19;

attendu que les états financiers présentés à l'assemblée générale du 3 juin 2020 n'avaient pas été vérifiés par le comité de surveillance;

attendu que le comité de surveillance a eu accès aux pièces justificatives les 16 et 17 septembre 2020.

Il est proposé par Jocelyn Bouchard

Appuyé par Mathieu Lafontaine

De recevoir le rapport du comité de surveillance sur les finances, lequel recommande l'adoption des états financiers au 31 décembre 2019, après vérification des pièces justificatives.

ADOPTE

13. AVIS D'ÉLECTIONS

Bertrand Guibord transmet l'avis d'élections pour les postes suivants :

- Délégation du conseil central au conseil confédéral de la CSN
- Comité de mobilisation
 - ✓ Fédération des professionnelles
 - ✓ Fédération du commerce
 - ✓ Fédération nationale des communications et de la culture
 - ✓ CSN-Construction
- Conseil syndical

14. DIVERS

Sortie de crise : Bertrand Guibord fait part à l'assemblée de l'état des travaux sur la sortie de crise. Il invite les délégué-es à lire les textes qui seront publiés dans les prochaines semaines. Il y en aura 16 en tout qui feront le tour du dossier de la sortie de crise selon différents thèmes.

Lancement de *Cent ans de luttés* : Bertrand en profite pour inviter les délégué-es à participer aux activités de lancement du livre *Cent ans de luttés*, qui auront lieu les 22, 26 et 28 octobre, 19 h, par visioconférence.

CQMMF : La Marche mondiale des femmes 2020 étant annulée, Rama Diallo présente le calendrier des activités et les revendications de la CQMMF.

Calendrier et revendications de la CQMMF

- **17 octobre 2020** :
 - ▣ actions régionales;
 - ▣ conférence de presse nationale portant essentiellement sur la revendication traitant de la **pauvreté**;
 - ▣ sollicitation sur le plan international à faire une action de solidarité le 17 octobre de 12 h à 13 h;
- **6 décembre 2020** : les actions porteront sur la revendication « **violences faites aux femmes** »;
- 8 mars 2021 : un arrimage est prévu entre la CQMMF et le Collectif 8 mars pour des activités ou des revendications conjointes;
- **21 mars 2021** : les actions porteront sur la revendication **femmes migrantes, immigrantes et racisées**;
- (à déterminer) **22 ou 24 avril 2021** : les actions porteront sur la revendication **justice climatique**;
- (à déterminer) **21 juin ou 4 octobre 2021** : les actions porteront sur la revendication **femmes autochtones**
- **17 octobre 2021** : activité nationale de clôture à Terrebonne, dans Lanaudière, si la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) décide de reconduire l'organisation de cette marche dans sa région lors de son assemblée générale le 24 septembre 2020.

**Il est proposé par Daniel Leduc
Appuyé par Sophia Alvarez**

De lever l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 21 h.

Dominique Daigneault
Présidente

Bertrand Guibord
Secrétaire général

*Nombre de délégué-es à l'assemblée : 35
Femmes : 18
Hommes : 17
Officiel-les : 34
Substituts : 1*